

Document d'Informations Clés («DIC»)

Objet

Ce document fournit à l'investisseur des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. La loi oblige à fournir ces informations pour aider l'investisseur à comprendre la nature, les risques, les coûts, les gains et pertes potentiels liés à ce produit et à le comparer avec d'autres produits.

Tracker Certificat en CHF sur Crypto ETP & Cash Plus Index

Numéro de Valeur : 112545344 | ISIN : CH1125453444 | Symbole SIX: TJXLTO

Émetteur : **Leonteq Securities AG, Zurich, Suisse (Émetteur)** | www.leonteq.com | Appeler le +41 58 800 1111 pour toute information complémentaire

Initiateur du PRIIP : **Leonteq Securities AG** | Autorité Compétente : Non applicable | Date d'Élaboration du DIC : 03.02.2022

L'investisseur est sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit a qualité de Droits-Valeurs en vertu de la loi Suisse.

Objectifs

L'objectif du produit est de fournir à l'investisseur un droit précis selon des conditions préalablement définies. Le Certificat Tracker permet à l'investisseur de participer aux fluctuations du cours du Sous-jacent (tel que décrit plus en détails ci-après) et est donc, en termes de risque, comparable à un investissement direct dans le Sous-jacent. Le produit offre à l'investisseur le droit d'en exercer le rachat et l'Émetteur se réserve le droit de résilier le produit conformément au Droit de Résiliation de l'Émetteur et aux dispositions applicables en matière de résiliation extraordinaire. N'étant soumis à aucune échéance, le produit sera racheté à compter de l'exercice de l'investisseur ou à compter de la résiliation de l'Émetteur. Si au cours de la durée de vie du produit, sa valeur chute en-deçà d'un Niveau de Stop Loss prédéfini, un Événement Stop Loss sera déclenché. Un Événement Stop Loss sera réputé avoir eu lieu dès lors que, à tout moment au cours d'un Jour de Négociation Prévu à partir de la Date de Constatation Initiale (celle-ci incluse) et se terminant à la Date de Constatation Finale (celle-ci incluse), la valeur du Sous-jacent est égale ou inférieure au Niveau de Stop Loss. Les possibilités de remboursement du produit sont les suivantes :

(i) À la suite de la survenue d'un Événement Stop Loss, l'Émetteur versera à l'investisseur un Règlement en Nominal libellé dans la Devise de Paiement correspondant à la juste valeur de marché du produit, auquel il sera retranché tous frais et retenues prélevés à l'Émetteur et/ou à ses sociétés affiliées au titre de ses positions de couverture. Ledit montant sera versé à l'investisseur dans les 5 jours ouvrables à compter de l'exécution et de l'encaissement du montant total du produit au titre de la totalité des désinvestissements dans l'ensemble des positions de couverture concernées.

(ii) À la suite de l'exercice ou de la résiliation ou à la Date de Remboursement, l'investisseur recevra un Règlement en Nominal libellé dans la Devise de Paiement qui est égal au Niveau de Constatation Finale du Sous-jacent, auquel il sera déduit les Unités, les Honoraires de l'Agent de Calcul, les Frais de Gestion, la Commission de Performance, et le cas échéant, le Taux de Change FX.

Les Honoraires de l'Agent de Calcul, les Frais de Gestion et la Commission de Performance seront courus au prorata sur une base quotidienne. Les Honoraires de l'Agent de Calcul, les Frais de Gestion et la Commission de Performance diminuent le montant de remboursement pendant la durée de détention et influencent négativement la structure des prix sur le marché secondaire. Les Honoraires de l'Agent de Calcul, les Frais de Gestion et la Commission de Performance seront versés trimestriellement au prorata aux Dates d'Observation.

Chaque investisseur détient un droit annuel, le 7 février, pour la première fois le 07.03.2023, d'obtenir le remboursement de ses produits moyennant la remise d'une Demande de Remboursement dûment rempli et signé auprès de l'Agent de Calcul de l'Indice.

L'Émetteur est en droit de demander le remboursement anticipé de tous les produits (le « droit de résiliation anticipé **Droit de Résiliation** ») à tout moment par voie de préavis de 10 jours ouvrables (l'« Avis de résiliation anticipée **Annonce de Résiliation** »). L'Annonce de Résiliation anticipée précisera la Date de Constatation Finale et la Date de Remboursement respective.

À l'inverse de ce que lui offrirait un investissement direct dans le Sous-jacent, l'investisseur ne percevra aucun dividende et ne jouira d'aucun droit au titre de son investissement indirect dans le Sous-jacent (p. ex. droits de vote). Toutes distributions nettes versées au titre des Éléments Sous-jacents entraîneront un Ajustement de l'Indice.

Sous-jacent

Le Sous-jacent est un indice de gestion active (l'« **Indice** ») qui est géré de manière discrétionnaire par le Sponsor de l'indice. Les éléments du Sous-jacent (les « **Éléments** ») sont susceptibles d'être rééquilibrés régulièrement. Le Sponsor de l'indice détermine la composition du Sous-jacent et en a la charge. Il peut, par ailleurs, ajouter, remplacer ou éliminer des Éléments conformément à une série de directives prédéfinies relatives à l'indice.

L'univers de l'Indice désigne les Éléments éligibles, notamment les Instruments de Trésorerie, les Actions, les ETFs, les Futures, les FX Forwards, les Options et les Produits d'Investissements Dérivés et les Instruments de Prêts, tels que le détermine le Sponsor de l'indice.

Devise du produit (Devise de Règlement)	Francs Suisses ("CHF")	Investissement Minimum / Lot de Négoce Minimum	1 Certificat(s)
Date d'Émission	07.02.2022	Date de Constatation Initiale	31.01.2022
Dernier Jour de Négoce/Heure	Durée indéterminée	Premier Jour de Négociation en Bourse	07.02.2022
Date de Remboursement	désigne le 5 ^e jour ouvré suivant la Date de Constatation Finale (sous réserve des dispositions relatives aux événements provoquant une interruption de règlement)	Date de Constatation Finale	Dans le cas 1) d'un remboursement à la demande de l'Émetteur, comme précisé dans l'annonce de remboursement, ou 2) si l'investisseur demande le remboursement du produit, le 5 ^e jour ouvré suivant le jour où la Demande de Remboursement dûment complétée et signée est remise à l'agent payeur
Prix d'Émission	CHF 100.00	Niveau de Constatation Finale	Cours de clôture officiel du Sous-Jacent à la Date de Constatation Finale, tel que calculé et publié par le Sponsor de l'Indice.
Type de Règlement	Règlement en Nominal	Cotation en Bourse	SIX Swiss Exchange AG
Sous-Jacent	Crypto ETP & Cash Plus Index	Sponsor de l'Indice	inpearl invest ag
Agent de Calcul	Leonteq Securities AG	Cours de constatation initiale (Valeur de l'Indice ₀)	CHF 100.00
Taux de Change FX initial (FX Rate₀)	1.00000	Unités₀	1.00000

Dates d'observations	Trimestriellement, à partir du (et y compris) 31.03.2022; si une date d'observation spécifique n'est pas un Jour Ouvré, alors le Jour Ouvré suivant sera considéré comme une date d'observation.	Honoraires de l'Agent de Calcul (CAF)	0.30% p.a.
Frais de Gestion (MF)	1.25% p.a.	Commissions liées aux résultats (PF)	15.00%
Niveau de Stop Loss	30.00% du Cours de constatation initiale		

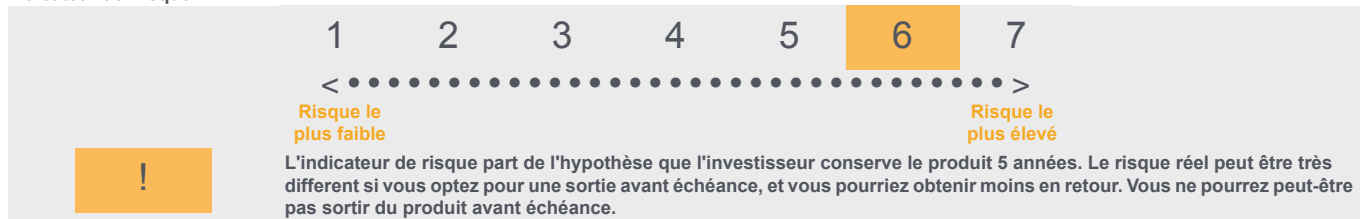
La documentation juridique prévoit que si certains événements exceptionnels surviennent (1) le produit peut faire l'objet d'ajustements et/ou (2) l'Émetteur peut résilier le produit avec effet immédiat. Ces événements sont indiqués dans la documentation juridique et concernent principalement le(s) Sous-Jacent(s), le produit, et l'Émetteur du produit. Ces événements exceptionnels peuvent être, par exemple, mais sans s'y limiter, la cessation d'un Sous-Jacent, des événements fiscaux et l'incapacité de l'Émetteur à réaliser les transactions de couverture nécessaires. En cas de résiliation, le Montant de Remboursement peut être sensiblement inférieur au prix d'achat. Il existe un risque de perte totale du capital investi. Il existe un risque de perte totale du capital investi.

Investisseurs de détail visés

- Le produit est destiné aux investisseurs de détail qui entendent constituer un patrimoine privé et dont l'horizon d'investissement à long terme.
- L'investisseur peut supporter une perte égale à la totalité de son investissement et n'accorde aucune importance aux produits assortis d'une garantie du capital.
- CONNAISSANCES & EXPÉRIENCE: Investisseurs présentant les caractéristiques suivantes: Connaissance de base des instruments financiers en question (un investisseur de base peut prendre des décisions d'investissement fondées sur des documents réglementaires ou des informations de base fournies par le distributeur); aucune expérience des marchés financiers

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de Risque



L'indicateur de risque récapitulatif renseigne sur le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres produits. Il indique la probabilité de perte de valeur du produit en cas de mouvement des marchés ou si l'Émetteur n'est pas en mesure de rémunérer l'investisseur.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, ce qui en fait un produit appartenant à la deuxième classe de risque la plus élevée.

Autrement dit, les pertes susceptibles de découler des performances futures du produit à un niveau élevé et indique que des conditions de marché défavorables sont peu à même de grever la capacité de l'Émetteur à rémunérer l'investisseur pour le produit qu'il détient.

L'investisseur doit être conscient du risque de change. Si l'investisseur reçoit des paiements dans une devise différente, le rendement final qu'il obtiendra dépend donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, l'investisseur pourrait perdre tout ou partie de son investissement.

Si l'Émetteur n'est pas en mesure de rembourser à l'investisseur la somme qui lui est due, l'investisseur pourrait perdre la totalité de son investissement.

Pour obtenir des informations détaillées concernant tous les risques, veuillez vous référer aux sections relatives aux risques de la documentation légale, précisées ci-dessous dans la section « Autres informations pertinentes ».

Scénarios de Performance

Investissement CHF 10 000			
Scénario	1 an	3 ans	5 ans (Période de détention recommandée)
Scénario de Tensions	Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts	CHF 0.00	CHF 0.00
	Rendement annuel moyen	-100.00%	-100.00%
Scénario Défavorable	Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts	CHF 1906.70	CHF 580.29
	Rendement annuel moyen	-80.93%	-61.25%
Scénario Intermédiaire	Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts	CHF 5299.75	CHF 2955.57
	Rendement annuel moyen	-47.00%	-33.36%
Scénario Favorable	Somme que l'investisseur peut récupérer après déduction des coûts	CHF 14265.87	CHF 18671.26
	Rendement annuel moyen	42.66%	23.11%

Ce tableau indique les montants que l'investisseur pourrait récupérer au cours des prochaines années et à la Date de Remboursement en fonction de différents scénarios, en supposant qu'il investisse CHF 10 000,00.

Ces scénarios illustrent les performances potentielles de l'investissement de l'investisseur. L'investisseur peut les comparer aux scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que l'investisseur obtiendra dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle l'investisseur conservera l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que l'investisseur pourrait obtenir dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas où l'Émetteur ne peut pas payer l'investisseur.

L'investisseur doit savoir que l'analyse de scénarios ci-dessus ne prend pas en compte le niveau de stop loss du produit.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Cela signifie qu'il est difficile d'estimer le montant que l'investisseur récupérera s'il vend le produit avant la fin de la période de détention recommandée. L'investisseur ne sera pas en mesure de vendre le produit de façon anticipée ou, s'il le peut, le fera au prix fort ou subira une perte importante.

Les montants indiqués incluent les coûts du produit mais ne peuvent pas inclure l'ensemble des frais que l'investisseur doit payer au conseiller ou au distributeur. Les montants indiqués ne prennent pas en compte la situation fiscale de l'investisseur, laquelle peut également avoir une incidence sur le montant que ce dernier récupérera.

3. Que se passe-t-il si l'Émetteur n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

L'investisseur court le risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure d'honorer les obligations qui lui incombent en vertu du produit en cas d'insolvabilité (incapacité à payer/surendettement) ou de décision administrative. L'investisseur peut perdre la totalité du capital qu'il a investi. Le produit est un instrument de dette et, à ce titre, n'est couvert par aucun mécanisme de protection des dépôts.

4. Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La Réduction du Rendement (Reduction in Yield – RIY) montre l'incidence des coûts totaux que l'investisseur paie sur le rendement qu'il pourrait obtenir de son investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les montants indiqués supposent que l'investisseur investisse CHF 10 000. Ces montants sont des estimations et peuvent évoluer.

La personne qui vend ce produit à l'investisseur ou lui conseille est susceptible de facturer d'autres coûts. Si c'est le cas, cette personne informera l'investisseur au sujet de ces coûts et lui montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur son investissement au fil du temps.

Investissement CHF 10 000	Si l'investisseur sort le produit après 1 an	Si l'investisseur sort le produit après 3 ans	Si l'investisseur sort le produit à la fin de la période de détention recommandée
Montant total des coûts	CHF 291.81	CHF 356.57	CHF 337.68
Incidence sur le rendement (RIY) annuel	2.92%	2.58%	2.55%

Composition des Coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que l'investisseur pourrait obtenir de son investissement à la fin de la période d'investissement recommandée.
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0.10%	L'incidence de coûts déjà inclus dans le prix.
	Coûts de sortie	0.50%	L'incidence de coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0.50%	L'incidence de coûts encourus lorsque nous ache-tions ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1.55%	L'incidence de coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	15.00%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	-	Non applicable

5. Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 5 ans

L'investisseur moyen détient ce type de produit pendant cinq ans en moyenne. Cela permet d'améliorer la comparabilité du produit avec d'autres produits sans échéance. L'investisseur peut demander le remboursement des produits conformément aux modalités régissant les Résiliation à l'Initiative de l'Investisseur définies dans la section « 1. En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Par ailleurs, le produit peut être vendu sur sa Bourse de cotation ou de gré à gré.

Dans des conditions normales de marché, le prix de revente du produit dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte pour l'investisseur.

Dans des conditions de marché inhabituelles, ou en cas de dysfonctionnements techniques ou d'interruptions, l'achat et/ou la vente du produit peut être temporairement difficile, voire impossible.

6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute réclamation concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute réclamation concernant le produit ou le comportement de son Emetteur peut être soumise à l'adresse suivante: Leonteq Securities AG, Europaallee 39, 8004 Zurich, Suisse, kid@leonteq.com, www.leonteq.com.

7. Autres informations pertinentes

Les documents complémentaires concernant le produit, et notamment les final terms ou le pricing supplement et le programme d'émission et d'offre (y compris les annexes), sont publiés sur le site www.leonteq.com. Nous recommandons à l'investisseur de lire ces documents pour des informations plus détaillées sur la structure du produit et sur les risques d'investissement y afférents. En outre, Leonteq Securities AG a créé le DIC en se basant sur des hypothèses, et fait preuve d'une certaine latitude en ce qui concerne le calcul des chiffres clés et les scénarios de performances. L'Initiateur du PRIIP réévaluera et adaptera ses hypothèses au besoin, lorsque cela lui semblera nécessaire.